

# La gabusienne



Mensuel d'information communale,  
les articles à paraître doivent être dé-  
posés en Mairie ou envoyés par mail  
mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction - Administration et impression -  
Mairie de St Barthélemy BP

JANVIER 2013 n°189



04 74 84 63 25

Lundi 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
Mercredi 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
Vendredi 8h00 - 12h00

SOMMAIRE

- \* Le mot de la municipalité
- \* La régie des eaux
- \* Recensement militaire
- \* La nouvelle équipe municipale
- \* Vœux du CCAS
- \* Infos Centre Social et Culturel
- \* Les dangers d'internet
- \* Compte rendu du Conseil du 11/12
- \* Fin d'année à la cantine scolaire
- \* A vos agendas
- \* Changement d'adresse
- \* Permanences Sociales à Beaufort
- \* Etat civil

## Le mot de la Municipalité



Le Conseil Municipal vous présente  
ses MEILLEURS VŒUX pour 2013

En raison des circonstances particulières liées au décès de Maurice PELISSIER, la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire n'a pu être programmée.

Par l'intermédiaire de notre journal communal, nous vous souhaitons une très bonne année 2013.

Que cette nouvelle année soit favorable et heureuse pour tous les habitants de SAINT-BARTHELEMY et qu'elle nous permette en particulier d'avoir le plaisir de bien vivre ensemble dans une ambiance conviviale.

## DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi } 8h30 - 11h45  
Mardi } 13h30 - 17h45  
Mercredi }  
Jeudi } 13h30 - 17h45  
Vendredi } 8h30 - 17h45  
Samedi }



Route de Manthes

Tel 04 74 84 61 81

pensez à votre badge

## ORDURES MENAGERES

Ramassage VENDREDI MATIN  
(pour tous problèmes contactez  
la CCTB 0800 138 468 n°vert)



## POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers jet d'encre usagées

## Jours de marché

Beaufort : chaque mercredi matin  
Jarcieu : chaque samedi matin  
Pact : chaque vendredi matin  
Revel-Tourdan : chaque dimanche matin

Depuis le 1er janvier 2013  
la commune compte 1007 habitants.  
Source INSEE



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Régie des Eaux de Beaufort et Saint Barthélemy vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 12h ou sur rendez-vous.

☎ 0805 708 504.

Emmanuelle CHENU, directrice de Régie

## Recensement militaire



Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française ayant 16 ans révolus doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie.

Pour cela il suffit d'apporter :

- ☞ une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- ☞ le livret de famille,
- ☞ un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat"

## LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE DE SAINT-BARTHELEMY

Le 20 janvier 2013 lors du deuxième tour, le candidat Claude SERPINET a obtenu la majorité et a été élu.

Le dimanche 27 janvier le conseil municipal ainsi complété a élu notre nouveau maire : **Gérard BECT.**

Ensuite le conseil a procédé à l'élection des adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Bruno DANNONAY
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Brigitte GUEDENET
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Gislène PUPAT

et d'un conseiller délégué : Bernard GUILLOT

Les différentes commissions communales ont été mises en place



# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## **COMMISSION DES FINANCES :**

Vice Président : Luc BERNIER

Membres : Bruno GIRIER, Bernard GUILLOT, Anne MOLLY-MITTON, Isabelle ZORELLE

## **COMMISSION DES TRAVAUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ :**

Vice-président : Bruno DANNONAY

Membres : Luc BERNIER, J-Pierre EFFANTIN, J-Claude FRANDON, Bruno GIRIER, Bernard GUILLOT, Alain HERNANDEZ, Anne MOLLY-MITTON, Alexandre MOUGEL, Laurent ROUDET, Claude SERPINET  
(+ un membre à proposer lors de la prochaine réunion du conseil municipal)

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE EQUIPEMENT COMMERCIAL :**

Délégué titulaire : Gérard BECT

Délégués suppléants : Luc BERNIER, Bruno GIRIER

## **COMMISSION DES ÉCOLES :**

Vice présidente : Brigitte GUEDENET

Membres : Myriam ASTIC, Karine DUCREUX, Anne MOLLY-MITTON, Cathy MOREL, Marie-Myriam PETREQUIN, Michel PITINO (+ un membre à proposer lors de la prochaine réunion du conseil municipal)

## **COMMISSION COMMUNICATION :**

Vice-Présidente : Gishlène PUPAT

Membres : Luc BERNIER, Daniel BRON, Bernard GUILLOT, Isabelle ZORELLE (+ un membre à proposer lors de la prochaine réunion du conseil municipal)

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :**

Vice Président : Luc BERNIER

Membres : J-Pierre EFFANTIN, Bruno GIRIER, Bernard GUILLOT, Claude SERPINET

## **DÉLÉGUÉE BIBLIOTHÈQUE :** Brigitte GUEDENET

## **COMMISSION VÉRIFICATION PERTES DE RÉCOLTES :**

Vice-Président : Bruno GIRIER

Membres : Bruno POINT, Claude SERPINET

## **COMMISSION FLEURISSEMENT-CADRE DE VIE :**

Vice Présidente : Gishlène PUPAT

Membres : Luc BERNIER, Bruno DANNONAY, Karine DUCREUX, Isabelle ZORELLE

## **COMMISSION MOUVEMENT ASSOCIATIF-SPORT JEUNESSE :**

Vice Président : Alain HERNANDEZ

Membres : Brigitte GUEDENET, Cathy MOREL, Alexandre MOUGEL

## **COMMISSION COURS D'EAU :**

Vice Président : Bruno DANNONAY

Membres : Robert ANDREYON, Luc BERNIER, J-Claude BOYET, Jean CHENAVAS, J-Pierre EFFANTIN, J-Claude FRANDON, Raphaël GARNIER, Raymond GIRIER, Brigitte GUEDENET, Alain HERNANDEZ, Frédéric LA-COUR, Martial LHORME, Michel PELISSIER, Gilles PUECHAVY, Laurent ROUDET

## **COMMISSION ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS :**

Vice Président : Luc BERNIER

Membres : Bernard GUILLOT, Gishlène PUPAT, Laurent ROUDET (+ un membre à proposer)

## **COMMISSION URBANISME (P.L.U.) :**

Vice Président : Luc BERNIER

Membres : Bruno DANNONAY, Brigitte GUEDENET, Bernard GUILLOT, J-Pierre EFFANTIN, Laurent ROUDET

## **C.C.A.S. :**

Vice présidente : Gishlène PUPAT

Membres : Laurence GAY, Brigitte GUEDENET, Marcelle LETHY, Marie-Myriam PETREQUIN, Sylvie REVOL, Laurent ROUDET, Isabelle ZORELLE

## **EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)**

### **DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Délégués Titulaires : Gérard BECT, Bernard GUILLOT, Isabelle ZORELLE

Délégués Suppléants : Luc BERNIER, Brigitte GUEDENET

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX :**

Délégués Titulaires : Maurice JAILLOT (Président), Gérard BECT, Bruno DANNONAY, Fabien GONIN, Alain HERNANDEZ, Bruno POINT

### **S.E. 38 (SYNDICAT ENERGIE) :**

Délégué Titulaire : Bernard GUILLOT

Déléguée Suppléante : Anne MOLLY-MITTON

### **SYNDICAT HYDRAULIQUE DE BIÈVRE-LIERS-VALLOIRE :** Délégué Titulaire : Gérard BECT

### **C.L.E. COMMISSION LOCALE DE L'EAU :** Délégué Titulaire : Gérard BECT

### **Commissions de la C.C.T.B**

### **COMMISSION DES VOIRIES :** Représentant venant s'ajouter : Claude SERPINET

### **AUTRES COMMISSIONS :** Toutes les autres délégations sont reconduites sans modification.

Le Conseil Municipal



## ACQUISITION DE TERRAINS CONSEIL GÉNÉRAL

M BECT Maire-adjoint présente au Conseil, la proposition du Conseil Général de l'Isère consistant à céder à la commune 11 parcelles de terrains cadastrées :

ZC 157-159-161-163-165-169-171-172 et ZD 69-71-73 lui appartenant à ST BARTHELEMY, sises en bordure de la RD 73.

Il demande au conseil de se prononcer sur ces acquisitions,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** la proposition d'acquisition au prix de 600 € l'ensemble, soit 0.40 € le m<sup>2</sup>, au profit du Conseil Général de l'Isère des parcelles cadastrées : ZC 157-159-161-163-165-169-171-172 et ZD 69-71-73 lui appartenant à ST BARTHELEMY.

**PREND ACTE** que les acquisitions seront faites en la forme administrative et que l'acte de cession sera reçu par Monsieur le Maire-Adjoint, en sa qualité d'officier public

**DONNE POUVOIR** à M BECT, Maire-Adjoint de représenter la Commune de ST BARTHELEMY à l'acte de cession

**AUTORISE** M BECT à signer toute pièce se rapportant à cet acte.

## AVANCEMENT DE GRADE BARATIER GISÈLE/ FRANDON DANIELE

M BECT rappelle au Conseil la délibération prise lors de la séance du 21 mai 2008 fixant à 100% le taux de promotion applicable à l'ensemble des grades toutes filières confondues.

Il fait part des possibilités de promotion de Mmes Gisèle BARATIER et Danièle FRANDON sur les grades respectifs d'ATSEM principal de 1<sup>ière</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il précise que l'avancement sera possible à compter du 1<sup>er</sup> mars pour Mme BARATIER et du 1<sup>er</sup> octobre pour Mme FRANDON.

Il indique que le tableau d'avancement sera établi prochainement par le centre de gestion et demande au Conseil de valider ces propositions

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** ces propositions

**DECIDE** de créer les postes correspondants à l'évolution de carrières des deux agents.

**CHARGE** M BECT des formalités à accomplir auprès de la bourse de l'emploi.

**DIT** que chacun des 2 arrêtés portant tableau d'avancement au grade supérieur sera

transmis au contrôle de légalité et au centre de gestion.

## DÉCISION MODIFICATIVE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

M BECT Maire-Adjoint explique que les crédits budgétaires nécessaires pour le remplacement du transformateur ERDF situé place du cimetière n'ont pas été prévus lors de l'établissement du budget en mars 2012.

Il convient par conséquent de prendre une décision modificative de crédits :

Dépenses imprévues Chapitre 020 - 10 000 €  
Immobilisation incorporelles/Autres organismes publics compte 204158 + 10 000 €

**Le conseil après échanges,**

**VALIDE** cette proposition

**DIT** que les crédits seront inscrits aux comptes correspondants.

## SUBVENTION TRAVERSEE DU VILLAGE AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE

Sans objet délibération prise en séance du 26 mars 2012

## RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA année 2013

M DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.32 € par an et par habitant.

Il demande au Conseil de se prononcer,

**Le conseil après délibération,**

**CONSIDERANT** le manque d'infrastructure et de matériel nécessaire à la capture et à la détention des animaux à l'échelon communal

**RENOUVELLE** la convention au tarif de 0.32 €/habitant.

## CONVENTION AVEC LE SYNDICAT HYDRAULIQUE DE BIEVRE LIERS VALLOIRE

M BECT, Maire-adjoint rappelle au Conseil les dégâts provoqués sur la chaussée de la Montée du calvaire par de violents orages au mois de mai.

Il précise que les travaux de réparation de la voirie sont à ce jour terminés et s'élèvent comme prévu à la somme de 14 970 € H.T.

La subvention allouée par le Conseil Général se montant en définitive à 2095 €.

Il indique qu'afin d'éviter le renouvellement de ce type de problème il convient de réaliser une étude agricole pour la maîtrise des ruis-

sellements dans le bassin versant de la Montée du calvaire.

Cette étude sera réalisée par la chambre d'agriculture de l'Isère pour un montant de 4 697 € H.T. soit 5 617.71 € T.T.C.

Le syndicat hydraulique de Bièvre Liers Valloire sollicitera le FCTVA et participera financièrement à hauteur de 25 % du montant H.T. de l'étude soit 1 174.25 €.

En conséquence, il demande au Conseil de se prononcer sur la convention établie entre le Syndicat hydraulique Bièvre Liers Valloire et la Commune.

**Le Conseil après discussion,**

**ACCEPTE** les termes de la convention ainsi établie

**AUTORISE** M BECT, Maire-Adjoint à signer la dite convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

## PERMANENCES SOCIALES

Antenne de Beaurepaire

214 avenue Charles de Gaulle



**CAF** lundi de 13h30 à 16h bureau 4

**Conciliateur de justice** : lundi sur rendez-vous au 04 74 79 22 60 bureau 2

**Maison des adolescents** : sur rendez-vous au 04 74 53 89 21 bureau 1

**Trait d'union** (médiation familiale) : le mardi information et rendez-vous au 04 74 85 02 95 ou 06 76 06 35 71 bureau 1

**CPAM** : tous les mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 bureau 4

**PACT** de l'Isère (rénovation habitat) : 3<sup>è</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h bureau 2

**MSA** contrôleur : 4<sup>è</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h bureau 2

**CARSAT** (assistance sociale) : 2<sup>è</sup> et 4<sup>è</sup> jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 04 74 31 09 07 bureau 2

**CARSAT** (retraite) : 2<sup>è</sup> et 4<sup>è</sup> jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 39.60 ou 09 71 10 39 60 bureau 4

## LES MEMBRES DU C.C.A.S. VOUS SOUHAITENT UNE TRES BONNE ANNEE 2013.

Lors du repas des plus de 65 ans nous étions une soixantaine de convives. Certains de nos anciens n'ont pu se déplacer pour des raisons de santé ou d'hospitalisation. Nous avons eu une pensée profonde pour eux.

Bonne santé à toutes et tous, de la joie et du bonheur dans vos foyers.

Gislène PUPAT, Vice-présidente du C.C.A.S.



# ATTENTION les dangers sur Internet

Attention lorsque vous recevez des emails  
ci-dessous la dernière escroquerie qui circule dans vos messages.

De : " service clients " <messengerweb@emailing.vertbaudet.fr>  
À :  
Envoyé : jeudi 3 janvier 2013 22:47  
Joindre : engagement.jpg  
Objet : Facture:187838548261

Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit aux offres de d'électricité.  
Si vous souhaitez vous désinscrire, [consultez le formulaire](#) de désabonnement.  
Si vous ne parvenez pas à lire ce message, vous pouvez consulter [la version en ligne](#)



## Votre espace Client

Bonjour ,

Votre paiement à été refusée par votre établissement bancaire en raison d'un problème technique sur le système de prélèvement automatique,

Pour éviter les pénalités de retard ,nous vous donnons la possibilité de payer en ligne en utilisant votre carte bancaire,Afin de régler votre facture N° 592-210-213

[« Régler votre facture »](#)

Lors d'échec de régularisation de votre situation ,Nous procéderons à la suspension de votre fourniture d'énergie. Cette intervention vous sera facturée.

Cordialement,  
Votre conseiller EDF Bleu Ciel

Retrouvez tous vos services sur votre espace Client

Ce message vous est adressé automatiquement. Nous vous remercions de ne pas répondre, ni d'utiliser cette adresse email.

ATTENTION : Ce message est strictement confidentiel. Son intégrité n'est pas assurée sur Internet. Si vous n'êtes pas destinataire du message, merci de le détruire.

EDF SA au capital de 924 433 331 €, RCS Paris n° 552 081 317, siège social 22-30 av de Wagram 75382 Paris cedex 08.

Copyright © EDF 2012



D'autres escroqueries connues :

➡ **Un message affiche le logo de la Police ou de la Gendarmerie ?** Vous êtes invités à payer une amende par un moyen de paiement électronique ? Ce message n'émane pas de la Police ou de la Gendarmerie. C'est une escroquerie. Il ne faut évidemment pas payer la somme d'argent réclamée. Si vous avez payé une telle rançon, vous pouvez déposer plainte auprès de la Gendarmerie.

➡ **Attention fausses annonces d'emploi :** Il s'agit parfois de recruter des intermédiaires pour réceptionner des colis. Ils proviennent en général d'escroqueries. Une personne qui détient le produit d'une escroquerie se rend coupable de recel ; celle qui le réexpédie peut se rendre complice de l'escroquerie initiale.

D'autres cas, les annonces proposent simplement de fausses offres d'emploi. Ne répondez pas : les escrocs tenteront de vous soutirer de l'argent sous un prétexte ou un autre (frais de dossier, etc.) Soyez vigilants et méfiez tout particulièrement des propositions miraculeuses.

En cas de doute, vous pouvez faire appel à **INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17** (coût d'un appel local) des policiers ou des gendarmes spécialisés répondront à vos questions.

➡ **L'usurpation d'identité** ce délit est maintenant prévu par l'article 226-4-1 du code pénal. Il punit le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de

toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou bien de porter atteinte à son honneur ou à sa considération. La peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Elle est applicable notamment lorsqu'une personne utilise votre identité sur les réseaux sociaux pour diffuser des informations erronées. Attention, cette infraction nécessite un dépôt de plainte au commissariat ou à la gendarmerie de votre lieu de domicile.

➡ **Lutte contre le racisme sur Internet** la provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée, est passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amendes (article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

➡ **Escroqueries utilisant la signature de l'administration fiscale** ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles (nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone) ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

Nous vous informons que la direction générale des finances publiques est totalement étrangère à cet envoi, qui porte gravement atteinte à son image, et qu'en aucun cas, le numéro de carte bancaire n'est exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt. D'un point de vue général, nous vous recommandons de ne jamais communiquer par courrier électronique de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire.

➡ **Attention aux faux dons d'animaux sur Internet :** des petites annonces placées proposent de céder gratuitement des animaux. Certaines sont authentiques, mais d'autres sont des escroqueries. Soyez méfiants lorsqu'on vous demande simplement de payer les frais de transports ou des droits de Douane ; n'avancez aucune somme d'argent sans avoir pris des garanties pour évaluer le sérieux de votre vendeur. Utilisez des moyens de paiement sécurisés.

➡ **Qu'est-ce que le « phishing » ?** C'est la « pêche aux victimes ». Des escrocs envoient des messages à un maximum d'internautes (des « spams ») en se faisant passer pour une banque. Ils invitent les destinataires à mettre à jour leurs comptes bancaire sur Internet en indiquant leur noms et mots de passe.

.....➔

En fait, ils les communiquent aux escrocs qui peuvent alors vider les comptes bancaires. Pour éviter de se faire piéger, quelques conseils simples : ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, mot de passe) en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique. Toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles qui sont demandées des identifiants.

Lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple), s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http) en cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.)

**Ma liberté d'expression me permet-elle de tout écrire ?** La liberté d'expression est un droit fondamental de tout citoyen. Internet est un outil formidable au service de ce droit. Mais cette liberté trouve ses limites dans le respect des autres. La loi définit ces limites. Elle interdit d'inciter à la haine raciale, ethnique, ou religieuse et de faire l'apologie de crimes de guerre. Elle proscrie les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap. Elle interdit d'inciter à l'usage de produits stupéfiants. Le sentiment d'anonymat de l'Internet est trompeur ; les auteurs de tels propos peuvent être identifiés et s'exposent à de lourdes peines.

**Pour tous renseignements ou pour signaler un mail ou site qui vous semble être une tentative d'escroquerie :** INFO ESCROQUERIES 0811 02 02 17 (Prix d'un appel local)



## L'association e-Enfance

**Notre mission : permettre aux enfants et adolescents de se servir des nouvelles technologies de communication (Internet, téléphone mobile, jeux en réseau) avec un maximum de sécurité.**

e-Enfance, association reconnue d'utilité publique créée en 2005, se positionne clairement en faveur des nouvelles technologies, considérant qu'Internet tout comme le téléphone portable sont les outils d'une nouvelle forme de socialisation, d'échanges et d'accès au savoir indispensables pour les enfants d'aujourd'hui.

Cependant, les parents souvent inquiets dans ce domaine, ont tendance à réagir de façon extrême : soit ils laissent toute liberté à leurs enfants en ignorant ce qu'ils font sur leur écran, soit au contraire, ils enlèvent le portable ou débranchent Internet dès le premier problème.

C'est pourquoi e-Enfance tout en ayant un rôle de sensibilisation sur les risques d'Internet vis-à-vis des enfants, a aussi pour vocation de conseiller les parents afin de leur permettre d'exercer une autorité en tant que « cyberparent ».

**L'évolution permanente des nouvelles technologies expose les enfants à des risques toujours renouvelés. Pour se protéger et protéger les mineurs, il est primordial de connaître les bons usages de l'internet et de savoir comment réagir en cas de problème.**

Les nouvelles technologies ouvrent une fenêtre sur un monde de connaissances et de découvertes, mais il faut savoir quels sont les risques afin de mieux se protéger :

- L'exposition à des images choquantes (pornographie, violence, comportements dangereux...)
- La divulgation d'informations personnelles et leur persistance (paramètres de confidentialité, droit à l'oubli)
- Le cyber-harcèlement (insultes, menaces, chantage à la webcam...)
- Tentatives d'escroquerie, usurpation d'identité et piratage de comptes
- Dépense d'argent involontaire dans des jeux
- Consommation excessive de jeux vidéo.

## CONSEILS AUX PLUS JEUNES

**Sois méfiant à l'égard de ceux qui veulent en savoir trop** ne donne aucune information sur toi ou sur ta famille (comme ton nom, ton numéro de téléphone, ton adresse ou celle de ton école...) sans en parler avec tes parents.

**Si tu reçois ou si tu vois quelque chose qui te met mal à l'aise** ne cherche pas à en savoir plus par toi-même, déconnecte toi et parles-en à tes parents

**Rencontres** si tu envisages de rencontrer quelqu'un que tu as connu en ligne n'y va jamais sans en parler à tes parents

**Ta messagerie** Supprime, sans les ouvrir, les mails que tu n'as pas demandés ou qui te sont envoyés par des personnes en qui tu n'as pas confiance

**Achats sur internet** N'achète jamais rien sur Internet, sauf si tes parents sont avec toi pour te conseiller.

**Tes mots de passe** Ne donne jamais un mot de passe.

# Centre Social et Culturel

Du 25 février au 8 mars à BEAUREPAIRE Accueil de 7h30 à 18h de 3 à 14 ans

| TARIF        | Sans numéro CAF ou MSA Isère |         |          | Avec CAF ou MSA Isère |         |         |
|--------------|------------------------------|---------|----------|-----------------------|---------|---------|
|              | 3 jours                      | 4 jours | 5 jours  | 3 jours               | 4 jours | 5 jours |
| Quotient     |                              |         |          |                       |         |         |
| QF<620       | 46,50 €                      | 62,00 € | 77,50 €  | 34,71 €               | 46,28 € | 57,85 € |
| 621>QF<1020  | 49,50 €                      | 66,00 € | 82,50 €  | 37,71 €               | 50,28 € | 62,85 € |
| 1021>QF<1820 | 52,50 €                      | 70,00 € | 87,50 €  | 40,71 €               | 54,28 € | 67,85 € |
| 1821>QF<2520 | 55,50 €                      | 74,00 € | 92,50 €  | 43,71 €               | 58,28 € | 72,85 € |
| QF>2521      | 64,50 €                      | 86,00 € | 107,50 € | 52,71 €               | 70,28 € | 87,85 € |

## Permanences Inscriptions au Centre Social :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30  
Le Directeur sera présent lors des inscriptions le lundi de 17h à 19h et le mercredi toute la journée

FIN DES INSCRIPTIONS le 15 février pour la 1<sup>è</sup> semaine et le 22 février pour la 2<sup>è</sup> semaine

## Modalités d'inscriptions : pièces à fournir

OBLIGATOIREMENT : Carnet de santé N° d'allocataire CAF ou MSA Quotient CAF

Aucune inscription ne sera possible : Sans le quotient CAF ou déclaration de revenus. Pas de réservation sans le règlement.

INFORMATIONS AUX FAMILLES : nous accueillons les enfants porteurs d'un handicap contactez-nous.

## LES VACANCES LEGENDAIRES

### 1<sup>ère</sup> semaine du 25 février au 1<sup>er</sup> mars : sur les traces de Jack FROST et des 5 légendes

*Jack FROST (légende anglaise et nordique) est souvent dépeint comme un petit elfe, rapide, espiègle encore innocent avec un caractère d'enfant, disant souvent «hi-ho». Il peut aussi devenir dangereux et vous geler sur place, si vous le mettez en colère. Il peut avoir des touches hivernales au niveau de son physique : les cheveux blancs, la couleur bleue, de la glace sur les vêtements.*

*On lui prête un grand nombre de pouvoirs ; comme le production d'air glacial, la glace, les précipitations comme la neige ou le verglas et le froid glacial. Le plus souvent on lui prête juste le pouvoir de dessiner des superbes sculptures en givre sur la terre, les plantes et les fenêtres.*

*Jack FROST vous emmènera tout au long de la semaine pour nous faire découvrir ses compagnons de légendes :*

**Jack FRÔST**

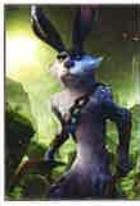
**Le Lapin de pâques**

**Le marchand de sable**

**la Fée des dents**

**le Père Noël**

**le Croquemitaine**



### 2<sup>ème</sup> semaine du 4 au 8 mars : la lune et le soleil



*Une légende de la minorité chinoise Drungs, raconte qu'à l'aube du temps, le monde n'était pas rythmé par la succession du jour et de la nuit. Les astres sortis tous ensemble, brillaient continuellement dans le ciel, explosant la terre aux brûlures de leurs rayons destructeurs.*

*Un chasseur émérite décida de mettre fin à cette situations et décocha une flèche au premier astre, le masculin, qui tomba à terre. En voyant cela, le deuxième, féminin, alla se cacher, plongeant le monde dans l'obscurité.*

*Les hommes envoyèrent alors le coq pour qu'il appelle de son chant l'astre caché et le fasse sortir de sa cachette, ce qu'il fit. L'astre touché par le chasseur se remit aussi à briller mais de façon plus faible, dans le ciel noir de la nuit.*

*Depuis ce jour, le soleil et la lune se succèdent dans le ciel, n'osant plus nuire à l'homme. Quand le chasseur mourut, son âme monta dans la lune où il vit encore. Les Drungs voient d'ailleurs toujours son ombre noire flotter à la surface de la lune*



Pour tous renseignements complémentaires par téléphone au 04 74 79 07 20 ou par mail [yann@centreilebattoir.net](mailto:yann@centreilebattoir.net)  
Personne à contacter Yann COASSE

## Du 25 février au 8 mars à JARCIEU Accueil de 7h30 à 18h de 3 à 14 ans

| TARIF        | Sans numéro CAF ou MSA Isère |         |          | Avec CAF ou MSA Isère |         |         |
|--------------|------------------------------|---------|----------|-----------------------|---------|---------|
|              | 3 jours                      | 4 jours | 5 jours  | 3 jours               | 4 jours | 5 jours |
| Quotient     | 3 jours                      | 4 jours | 5 jours  | 3 jours               | 4 jours | 5 jours |
| QF<620       | 46,50 €                      | 62,00 € | 77,50 €  | 34,71 €               | 46,28 € | 57,85 € |
| 621>QF<1020  | 49,50 €                      | 66,00 € | 82,50 €  | 37,71 €               | 50,28 € | 62,85 € |
| 1021>QF<1820 | 52,50 €                      | 70,00 € | 87,50 €  | 40,71 €               | 54,28 € | 67,85 € |
| 1821>QF<2520 | 55,50 €                      | 74,00 € | 92,50 €  | 43,71 €               | 58,28 € | 72,85 € |
| QF>2521      | 64,50 €                      | 86,00 € | 107,50 € | 52,71 €               | 70,28 € | 87,85 € |

**Permanences Inscriptions au Centre Social :**  
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30  
 Le Directeur sera présent lors des inscriptions le lundi de 17h à 19h et le mercredi toute la journée  
**FIN DES INSCRIPTIONS** le 15 février pour la 1<sup>è</sup> semaine et le 22 février pour la 2<sup>è</sup> semaine

### Modalités d'inscriptions : pièces à fournir

**OBLIGATOIREMENT :** Carnet de santé N° d'allocataire CAF ou MSA Quotient CAF  
 Aucune inscription ne sera possible : Sans le quotient CAF ou déclaration de revenus. Pas de réservation sans le règlement.  
**INFORMATIONS AUX FAMILLES :** nous accueillons les enfants porteurs d'un handicap contactez-nous.

### THEME : les Copains des Neiges

#### 1<sup>ère</sup> semaine du 25 février au 1<sup>er</sup> mars

*Les chiots Bouboue l'aventureux, Rosabelle la coquine, Patapouf le rigolo, Bouddha le zen et Bandit le rappeur partent en Alaska à la recherche de leurs parents kidnappés !*

*Pour ces petits chiots, retrouver leurs parents n'est pas de tout repos. Leur aventure subit beaucoup de péripéties aussi bien drôles que compliquées et dangereuses. Ils vont passer par différents pièges, en devenant des chiens de traîneau pour gagner une course...*

*A votre avis, vont-ils arrivés à les retrouver ? Vous le saurez en venant cette semaine et en les aidant !!!!*



### THEME : Peter pan et les enfants perdus

#### 2<sup>ème</sup> semaine du 4 au 8 mars



*L'aventure commence lorsque Peter Pan pénètre chez les Darling à la recherche de son ombre perdue. Accompagné de son inséparable Fée Clochette, Peter apprend à voler aux enfants Darling et les voilà partis pour le Pays Imaginaire.*



*Là-bas les attendent le Capitaine Crochet et sa bande d'affreux pirates, les enfants perdus, Tic Tac le crocodile, ainsi que les indiens, les fées et les sirènes envoûtantes.*



*Retrouvez ce monde merveilleux où les enfants réalisent leurs rêves les plus fous et vivent des aventures incroyables ! Un peu de poussière de fées et en route pour le Pays Imaginaire !*



**Mardi 26 février sortie à Méandre pour les petits luge, pour les grands chiens de traîneau arrivée avant 8h**

UNION  
DES  
COMMUNES  
VALLOISES



### FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE

organise le samedi 16 février 2013 à la salle des fêtes de Marcollin son repas dansant (choucroute).



Pour plus de renseignements contacter Roland Thibaud (06 77 59 77 91) Alain Philibert (06 01 75 67 60)

Également pendant les vacances de Février nos tournois en salle jeunes et féminines :  
Dimanche 24/02 le matin U9 et l'après midi U11.  
Samedi 02/03 après-midi : féminines.  
Dimanche 03/03 le matin U13 et l'après-midi U15.

Venez nombreux festoyer et encourager nos équipes



### LES SORTIES DE SKI 2013

Inscriptions à l'Office du Tourisme 24 av des Terreaux 04 74 84 68 84  
Jusqu'au jeudi avant la sortie

Dimanche 10 février SERRE CHEVALIER 35 pers mini  
Dimanche 17 février LES 2 ALPES  
Dimanche 17 mars LES ARCS  
Samedi 23 mars SOIREE DE CLOTURE



### LOTO du SOU DES ÉCOLES

dimanche 10 février à 14h00  
salle polyvalente

Différentes parties seront organisées avec de nombreux lots à gagner dont :

- un week-end pour 6 personnes avec demi-pension sous tipi,
- une tablette tactile,
- des bons d'achat...

Une partie "enfants" sera également organisée avec pour premier lot une console de jeu  
*Nous vous attendons nombreux !!!*



L'association *Oron et Patrimoine* vous propose  
**SAMEDI 16 FÉVRIER À 20 H**  
salle polyvalente  
*Une sympathique et conviviale soirée théâtrale Avec la troupe le « Vde Rideau » « la dégringolade »*

Au menu :

- Un soupçon d'humour
- Une pincée de comédie
- Une grosse portion de rire



Cuisson 2h  
Prix du menu : 10 € adultes

7 € jeunes de 12 à 18ans Gratuit pour les - 12 ans  
Réservation possible auprès de M CHENAVAS 06 14 12 81 46

### FIN 2012 A LA CANTINE...

Le jeudi 20 décembre, un repas spécial Noël a été servi aux enfants de la cantine.

MENU saumon fumé, aiguillettes de poulet sauce champignon criques de pommes de terre, roitelet, sapin de Noël chocolat blanc/caramel, papillotes.

Le vendredi les enfants de la cantine ont eu la visite du Père Noël, merci à lui d'être passé voir les enfants, on espère tous le revoir l'an prochain.



### LE TEMPS DE LIRE

1270 route départementale  
Centre village 38270 JARCIEU  
Bouquiniste

Ouverture : mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30-12h00/15h-18h00  
Fermeture : les lundis, jeudis et dimanches  
Vente : Tous les livres d'occasions, Espaces enfants et adolescents, cartes postales, DVD, vieux papier ...  
Contacts : Edith 06 76 30 16 61  
Mail : letempsdelire38@gmail.com Site : www.letemps-de-lire.com

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique - IPNS

### RAPPEL

Suite à l'allongement des congés de Toussaint 2012 une journée de cours sera rattrapée le mercredi 3 avril 2013 matin et après-midi.  
La fin de l'année scolaire 2012/2013 s'achèvera le samedi 6 juillet.  
*Académie de Grenoble*

UNION  
DES  
COMMUNES  
VALLOISES

ETAT  
CIVIL



le 21 janvier 2013 est né Berkan AKKAN  
De Ali AKKAN et de Göknur NANE  
Domiciliés 23 route de Marcollin

*Félicitations aux parents*



le 22 janvier 2013 Madame VILLARD Émilienne  
veuve PUPAT  
est décédée à l'âge de 93 ans

*Toute notre sympathie à la famille*